

5. - LEGISLATION

FONCTION PUBLIQUE

— Arrêté du Directeur des Finances du 12 octobre 1951 (J.O.T. du 9 novembre 1951), modifie l'échelonnement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels des Administrations de l'Etat et des Etablissements publics de l'Etat.

REGIME DE PREVOYANCE DES PERSONNELS DE L'ETAT

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Directeur des Finances du 15 octobre 1951 (J.O.T. du 9 novembre 1951). Organise le contrôle médical prévu par le décret du 12 avril 1951, instituant un régime de prévoyance en faveur des personnels de l'Etat et des collectivités publiques.

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Directeur des Finances du 15 octobre 1951 (J.O.T. du 9 novembre 1951) relatif à l'application du décret du 12 avril 1951, instituant un régime de prévoyance en faveur des personnels de l'Etat et des collectivités publiques.

— Rectificatif au J.O.T. n° 90 du 9 novembre 1951 (arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Directeur des Finances du 15 octobre 1951, relatif à l'application du décret du 12 avril 1951) (J.O.T. du 23 novembre 1951).

DROITS DE DOUANE

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel relatif au rétablissement de droits de douane d'importation applicables à certains produits (J.O.T. du 13 novembre 1951).

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel (J.O.T. du 13 novembre 1951). Porte modification des droits de douane d'importation.

CAFE

— Arrêté du Directeur des Finances du 14 novembre 1951 (J.O.T. du 16 novembre 1951) relatif à la nomenclature des produits monopolisés.

TABAC

— Arrêté du Directeur des Finances du 14 novembre 1951 (J.O.T. du 23 novembre 1951) relatif à la nomenclature des produits monopolisés.

FONDS DE SOUTIEN OLEICOLE

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Directeur des Finances du 9 novembre 1951 (J.O.T. du 13 novembre 1951) relatif au soutien du marché oléicole pour la campagne 1951-1952.

CEREALES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 15 octobre 1951 (J.O.T. du 9 novembre 1951). Fixe le taux des redevances compensatrices applicables aux produits dérivés des céréales.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 15 octobre 1951 (J.O.T. du 9 novembre 1951). Fixe le taux et les modalités de paiement des indemnités de redevances compensatrices applicables aux stocks de céréales détenus le 30 septembre 1951 et aux livraisons de blés effectuées jusqu'à cette date.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 22 octobre 1951 (J.O.T. du 23 novembre 1951) relatif à l'inscription au régime des variétés de céréales et aux conditions de production, de contrôle, d'achat, de circulation et de vente des céréales de semences.

FARINES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 19 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Fixe le taux et les modalités de paiement de l'indemnité compensatrice applicable aux quantités de farine panifiable mises en œuvre par les boulanger du 1er au 31 octobre 1951 et sur les stocks de farine détenus à cette dernière date.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 19 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Fixe le taux et les modalités de paiement des indemnités et redevances compensatrices applicables aux stocks de farines et semoules détenus le 31 octobre 1951 au soir.

INDEMNITES COMPENSATRICES SUR LES BLES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 19 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Fixe le taux et les modalités de paiement des redevances et indemnités compensatrices applicables aux blés mis en œuvre.

REEQUIPEMENT DES MINOTERIES ET SEMOULERIES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 23 août 1951 (J.O.T. du 23 novembre 1951) relatif au rééquipement des minoteries et semouleries.

DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 23 août 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Fixe les conditions d'attribution d'avance de l'Etat en exécution du décret du 6 octobre 1949, relatif à la défense et à la restauration des sols.

PRIX DE VENTE DES CARBURANTS LIQUIDES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 31 octobre 1951 (J.O.T. du 2 novembre 1951). Modifie l'arrêté du 6 janvier 1951 fixant les prix des carburants liquides.

PRIX DE VENTE DU GAZ D'ECLAIRAGE

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 15 novembre 1951 (J.O.T. du 16 novembre 1951). Fixe le prix de vente du gaz d'éclairage pour la région de Tunis.

PRIX DE VENTE DES COMBUSTIBLES MINERAUX SOLIDES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 29 novembre 1951 (J.O.T. du 30 novembre 1951). Fixe les prix de vente des combustibles minéraux solides.

PRIX DU CIMENT

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 21 novembre 1951 (J.O.T. du 30 novembre 1951) relatif à l'homologation du prix du ciment artificiel de fabrication locale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

— Décret du 15 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Modifie le décret du 8 juin 1944, portant institution en Tunisie d'un régime d'allocations familiales.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 21 novembre 1951 (J.O.T. du 23 novembre 1951). Modifie le montant maximum des allocations familiales.

SALAIRS

- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération des employés supérieurs des banques de Tunisie (J.O.T. du 23 novembre 1951).
- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération des employés des Etablissements bancaires (personnel non gradé). (J.O.T. du 23 novembre 1951).
- Arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 30 octobre 1951 (J.O.T. du 23 novembre 1951). Modifie et complète l'arrêté du 5 novembre 1948, relatif aux salaires du personnel des banques.
- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération du personnel des fabriques de carreaux en ciment et mosaïques de la région de Tunis (J.O.T. du 23 novembre 1951).
- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération du personnel des établissements où est exercée l'industrie de l'hôtellerie ou de la restauration dans la région de Tunis et, par voie d'extension dans les régions de Bizerte et de Sousse (J.O.T. du 23 novembre 1951).
- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération du personnel des boulangeries dans les régions de Bizerte, Sousse, Sfax et Gabès (J.O.T. du 23 novembre 1951).
- Additif au règlement fixant les conditions de rémunération des travailleurs de commerce, de l'industrie et des professions libérales de la région du Kef. (J.O.T. du 23 novembre 1951).

CIRCONSCRIPTIONS MEDICALES

- Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 8 octobre 1951 (J.O.T. du 16 novembre 1951). Fixe les circonscriptions dans lesquelles l'assistance médicale gratuite sera assurée par des médecins de libre pratique conventionnés.

CONVENTIONS SANITAIRES INTERNATIONALES DE 1944

- Décret du 15 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Rend applicables à la Tunisie les conventions sanitaires internationales de 1944.

INSPECTION MEDICALE DES ECOLES

- Décret du 15 novembre 1951 (J.O.T. du 20 novembre 1951). Modifie le décret du 10 juillet 1941 sur l'inspection médicale des écoles.

REPARATION ET RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES BATIS

- Arrêté du Commissariat à la Reconstruction et au Logement en date du 7 novembre 1951 (J.O.T. du 27 novembre 1951). Porte homologation des coefficients de mise à jour régionaux des prix du bordereau général de prix relatif à la réparation et la reconstruction des immeubles bâtis.